

## **Notices pour la transmission des premières passes importantes, des premières passes, classements intermédiaires et finaux comme les statistiques dans Extranet**

### **1 Généralités**

La page internet de l'Association fédérale de lutte suisse (AFLS) met à disposition des informations pour les visiteurs et les professionnels des médias. En plus des articles de presse, les classements, les classements intermédiaire et final ainsi que les statistiques sont principalement publiés.

Pour que les professionnels des médias puissent être informés tous en même temps, ces informations doivent absolument être mis sur le site de l'AFLS. Ainsi aucun média ne sera défavorisé. Il ne devrait y avoir besoin d'aucun envoi supplémentaire mail.

Le responsable média (niveau approprié) est responsable à ce que le contenu soit téléchargés. En accord avec le CO, la personne responsable média peut également préparer et publier le contenu souhaité dans l'extranet. Les résultats du programme de classement doivent être transmis directement par la personne responsable et seront ainsi automatiquement publiés.

### **2 Passes importantes**

Lors des fêtes à couronnes, les premières passes importantes doivent être publiées jusqu'au jeudi à 12h.00, lors du déroulement de la fête le samedi, respectivement le lundi, la publication interviendra un jour plus vite ou plus tard. Lors de manifestation à caractère fédéral, le CC détermine séparément, le moment de la publication des premières passes importantes et du classement complet des premières passes.

Lors de fêtes régionales, les premières passes doivent être publiés au moment opportun afin que la presse écrite puisse publier une présentation dans les journaux.

### **3 Liste des classements, classements intermédiaires et finaux ainsi que les statistiques**

La liste de classement des passes, classement intermédiaire avec statistiques ainsi que le classement final avec statistiques doivent être immédiatement créer et transmis dans l'extranet après chaque passe directement depuis le programme de classement (voir notices séparées pour le programme de classement). Les données seront commutées automatiquement dans le portail média de l'extranet pour les collaborateurs médias ainsi que sur le site pour les classements intermédiaires, respectivement finaux, avec les statistiques pour tous les visiteurs.

Tous les médias sont servis simultanément de cette façon. Une transmission séparée, par exemple par courriel n'est pas nécessaire.

Les évaluations statistiques sur plusieurs années est possible, malgré leur publication rapide, les listes de classement imprimées sont vendues à conditions qu'il y ait suffisamment de personnel pour les vendre. Il n'est donc pas permis de retarder la transmission ou de l'omettre complètement. La diffusion directe sur un seul média est également interdite.



#### 4 Approbation / Entrée en vigueur

Cette notice a été approuvée par le CC le 10 avril 2019 et entre en vigueur immédiatement. Elles remplacent toutes les directives / notices contradictoires.

Rüti ZH / Ersigen, 10 avril 2019

#### **Association fédérale de lutte suisse**

Responsable ressort communication

Hanspeter Rufer

Chef média

Rolf Gasser